

Commission locale
de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
Réunion du 2 septembre 2016
Compte-rendu

Liste des personnes présentes :

Christian PAILLOUX, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLOT (élus) ;

Emmanuel PENICAUD (Château), Jérémy PAPIN (PNRVA), (personnes qualifiées) ;

Muriel CROS (ABF), Marlène MEUNIER (UDAP), Martin VOIRET (CC Les Cheires), Philippe DE LA CHAPELLE et Olivier VELLAY (ARCHIPAT).

Assistaient également : MM BAYERON, HAMARD et QUEYLARD (membres du groupe de travail).

Ordre du Jour :

- Approbations des comptes rendus des réunions du 25 juin 2015 et du 29 mars 2016
- Approbation du Diagnostic et du Rapport de Présentation
- Approbation du Zonage
- Approbation du règlement
- Questions diverses.

• **Approbations des comptes rendus des réunions du 25 juin 2015 et du 29 mars 2016**

Les membres de la commission n'ont pas de remarques particulières, les comptes rendus sont approuvés.

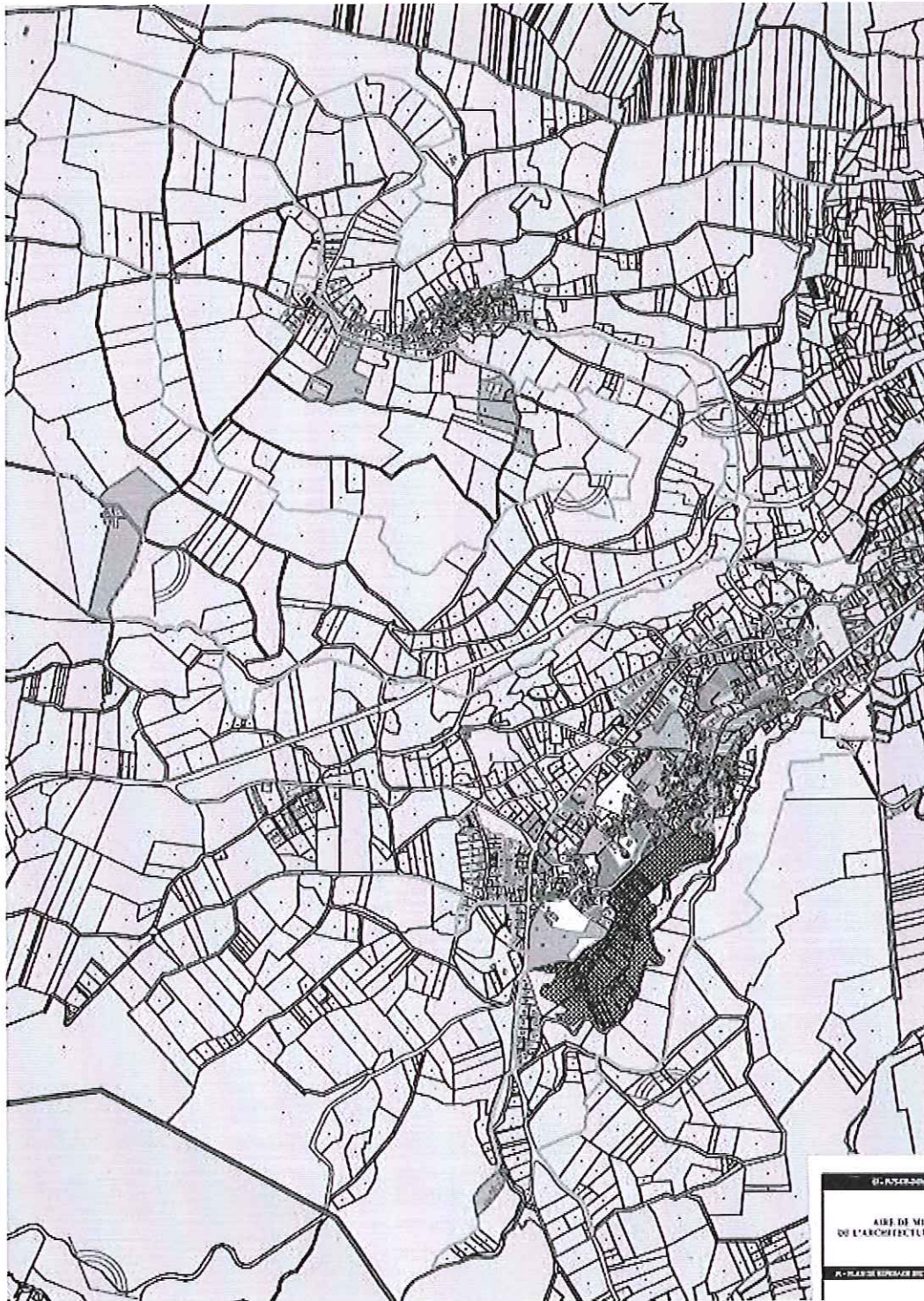
• **Approbation du Diagnostic et du Rapport de Présentation**

Depuis les précédentes réunions, le diagnostic et le rapport de présentation n'ont pas subi de modifications. Ils sont approuvés à l'unanimité.

• **Approbation du Zonage**

Les plans de zonage présentés en juin ont fait l'objet d'ajouts divers : numéros des secteurs, zonage du site classé du château ...

En S3 et afin d'être en conformité avec le zonage du PLU, les secteurs ouverts au développement de bâtiments agricoles sont insérés (en bleu, à distinguer du bleu des cours d'eau). Leur positionnement respecte les orientations de l'AVAP et les cônes de vues remarquables.



Après discussion il est décidé d'ajouter des murets dans la catégorie « remarquables » : entrée du bourg route de Pagnat parcelle 59 et rue Louis Aynard parcelle 34.

Madame Cros demande si le projet d'OAP est connu sur le site du Clos d'Issac.

Les élus indiquent que ce travail est en cours et sera abouti avant la fin septembre.

Le zonage est approuvé à l'unanimité.

• Présentation du Règlement

Tous les membres de la CLAVAP ont reçu la dernière version du règlement fin juillet. Plusieurs contributions ont été adressées à ARCHIPAT, remarques ou demandes d'éclaircissement (surlignées en couleur dans le règlement en annexe).

Chaque remarque, après débat, a fait l'objet d'une réponse (jusqu'à la page 57).

Il est décidé de reprogrammer une ultime réunion de la CLAVAP le jeudi 22 septembre à 18h30 afin d'entériner définitivement le règlement.

Questions diverses

M. Cros annonce que l'AVAP de Saint-Saturnin sera examinée par la CRPS lors de sa réunion du 13 décembre 2016. 4 AVAP sont inscrites à l'ordre du jour. Les documents devront être adressés à la DREAL (Mme Boniface) au plus tard le 30/09. Y sera jointe la délibération du conseil municipal faisant le bilan de la concertation et approuvant l'AVAP.

Les documents devront également être envoyés à toutes les Personnes Publiques Associées pour consultation pendant 2 mois (si possible afin de disposer des remarques lors de la CRPS).

M. Cros adressera une note détaillée au maire afin de préciser les modalités d'envoi des documents (numériques ou papier ? Préfecture du Puy-de-Dôme ou de Région ? DRAC Clermont ou Lyon ? Calendrier ...).